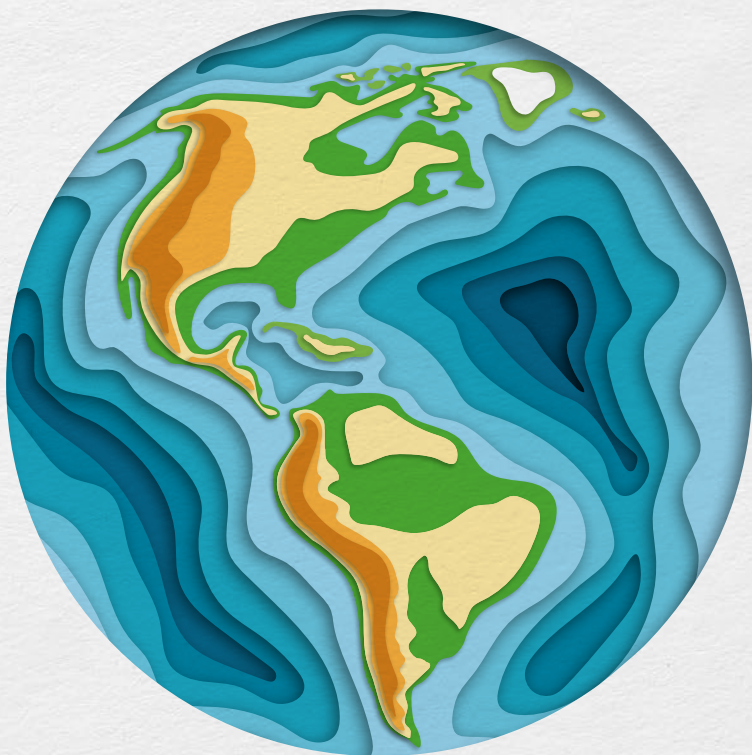




FTI GROUP

NOTRE MONDE GUIDE DE VOYAGE

LE GUIDE PRATIQUE POUR VOYAGER
DANS LE MONDE DU TRAVAIL



CODE DE CONDUITE

TABLE DES MATIÈRES





1 PLANIFICATION DE VOYAGE

Bienvenue dans votre voyage avec FTI

2 COMPRENDRE LE CODE DE CONDUITE

Pour que le voyage se passe bien

3 LES DESTINATIONS

Descriptions détaillées et propositions d'itinéraires pour votre voyage dans le monde du travail

4 ORIENTATION ET ASSISTANCE DE PREMIÈRE LIGNE

Consulter rapidement

BIENVENUE DANS VOTRE VOYAGE AVEC FTI

Chers collègues,

Nous prenons tous chaque jour des décisions, qu'elles soient grandes ou petites, et cela doit rester ainsi. Parfois, nous ne sommes pas sûrs de ne pas enfreindre des principes pertinents en prenant une décision. Nous sommes fort conscients que l'environnement dans lequel nous travaillons n'est pas toujours facile. Nous tenons vraiment à ne pas vous laisser seuls dans ces situations difficiles. Ce code de conduite doit donc vous aider à naviguer plus facilement dans un environnement parfois complexe. Nous vous prions de le considérer comme votre guide personnel sur votre chemin à travers le monde du travail chez FTI GROUP.

Ce guide décrit les principes et les règles de conduite que nous nous donnons pour nous orienter dans la vie quotidienne et dans les situations critiques. Nous souhaitons qu'il vous aide à prendre les bonnes décisions et à vous diriger vers les bonnes destinations.

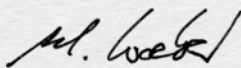
Bien entendu, ces principes s'appliquent à tous ceux qui travaillent chez FTI GROUP, de la direction aux apprentis, c'est-à-dire indépendamment de leur fonction ainsi que du pays et de la filiale dans lesquels ils peuvent travailler. Cela signifie que nous nous y conformerons tous, comme nous l'attendons de chaque collaborateur.

Nous vous remercions de vous familiariser avec le code de conduite. Si vous avez des questions sur les principes décrits ici ou si vous n'êtes pas sûr(e) de savoir comment vous comporter dans certaines situations, n'hésitez pas à demander de l'aide. Pour toutes les questions et l'aide nécessaire, il y a toujours un interlocuteur fiable dans notre entreprise.

Nous vous souhaitons un voyage passionnant en toute sécurité avec FTI GROUP !



Karl Markgraf
Président-directeur général
de FTI GROUP



Marc Waeber
Directeur de la gouvernance et
de la conformité de FTI GROUP



NOTRE CODE DE CONDUITE

Dans ce code de conduite, nous décrivons les règles de base juridiques et éthiques que nous voulons et devons respecter chez FTI GROUP. En tant qu'agence de voyage, nous sommes tenus de respecter les lois. Vous n'êtes pas obligé(e) de les connaître toutes, mais vous devez savoir qu'elles existent et quelles sont les dispositions légales qui sont particulièrement importantes pour nous.

Pour votre propre protection et celle de notre entreprise, le FTI GROUP, nous avons résumé dans ce code de conduite quelques-unes des règles les plus importantes qui doivent être respectées dans l'ensemble du FTI GROUP à travers le monde, qu'il s'agisse d'une filiale, d'une succursale régionale ou d'un hôtel local. Les infractions aux dispositions légales peuvent entraîner des dommages considérables pour FTI GROUP et ses collaborateurs. Dans ce cas, outre les pertes commerciales et les sanctions des autorités, la réputation de l'entreprise risquerait d'être sérieusement entachée. Chaque personne de notre entreprise, de la direction à chaque collaborateur, est tenue de respecter la loi. Et c'est exactement ce que signifie la conformité chez FTI GROUP.

Mais quelles sont les bases éthiques ? Ce sont les valeurs que nous voulons défendre en tant que FTI GROUP. Ce sont des règles que nous nous imposons en tant qu'organisation. Car tout ce qui est encore autorisé par la loi n'est pas forcément défendable sur le plan éthique. Dans l'espace économique, il y a des frontières que nous ne voulons pas franchir. Et c'est là que nos valeurs éthiques nous aident. Pour nous, en tant que FTI GROUP, trois valeurs sont particulièrement importantes :

Intégrité (Integrity) :

Nous sommes honnêtes et nous tenons nos promesses. Notre loyauté va en premier lieu à FTI GROUP et à nos filiales. Nous ne transgressons pas les lois dans nos actions. La réputation et la fiabilité de FTI GROUP dépendent de notre comportement.

Respect (Respect) :

Nous traitons tout le monde comme nous aimerions être traités. Cela inclut tes collègues, mais aussi les clients et les partenaires commerciaux. Mais le respect s'étend aussi à la culture des destinations et des pays d'origine.

Responsabilité (Responsibility) :


Nous assumons la responsabilité de nos décisions et de nos actions. Commettre des erreurs est humain. Ce qui compte, c'est la manière dont nous gérons les erreurs. Si nous les assumons et en tirons les leçons, nous agissons alors de manière responsable. Mais la responsabilité s'étend aussi à la sécurité de nos clients. C'est notre priorité absolue en tant que FTI GROUP. Nous voulons également agir de manière responsable vis-à-vis de l'environnement. Chez FTI GROUP, nous voulons faire en sorte que les générations futures aient encore un moyen de subsistance et des destinations de vacances. C'est dans cet esprit que nous voulons agir de manière durable.



LES DESTINATIONS

Dans les pages suivantes, nous souhaitons vous faire découvrir des destinations d'un autre genre. Ce sont des principes sur la manière dont nous voulons agir dans notre quotidien professionnel chez FTI GROUP.

Tous les principes sont basés sur les lois nationales et internationales ainsi que sur les règles internes de l'entreprise. Mais ils reflètent en même temps les valeurs de FTI GROUP. Nous voulons nous en tenir à ces principes parce que nous les considérons comme justes et que nous voulons agir de manière responsable.



Une violation des principes décrits dans ce code de conduite peut avoir de graves conséquences pour vous en tant que collaborateur, mais aussi pour FTI GROUP. L'équipe Compliance se fera un plaisir de vous conseiller sur les destinations présentées ici et de vous aider à rester sur la bonne voie.

Nous vous souhaitons un bon voyage avec FTI GROUP.

NOUS TRAITONS TOUT LE MONDE DE MANIÈRE ÉQUITABLE ET RESPECTUEUSE

En tant qu'agence de voyage, nous mettons en relation des personnes du monde entier. Ce sont justement les différences entre les gens qui rendent les voyages si passionnants et enrichissants.

En conséquence, nous voulons être ouverts aux autres, d'où qu'ils viennent et quel que soit leur mode de vie. C'est pourquoi nous respectons des règles de conduite fondamentales dans le monde entier, traitons nos semblables avec estime et respectons les droits de l'homme.





BON À SAVOIR

Vous êtes-vous déjà trouvé(e) dans une situation où vous vous perceviez comme différent(e) des autres ? Comment l'avez-vous ressenti ?

Nous attendons également de nos clients et de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les droits de l'homme.

En ce qui concerne nos partenaires commerciaux, nous veillerons au respect des droits de l'homme dans le cadre du devoir de diligence, ou de la « due diligence » (diligence raisonnable) conformément aux directives de l'UE.

Cela signifie que la discrimination fondée sur la couleur de peau, la religion, l'origine, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle ou tout autre critère n'est pas tolérée au sein de FTI GROUP. Cela s'applique aux collaborateurs, aux candidats, aux invités, aux partenaires commerciaux et à toutes les autres personnes avec lesquelles nous sommes en contact. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils adoptent le même comportement.



CONSEILS D'INITIÉS

Une collègue désigne régulièrement ses collègues et les habitants de l'une de nos destinations par des termes dénigrants.

Le mieux est de lui en parler gentiment. Si rien n'y fait, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique, au service des ressources humaines ou à l'équipe chargée de la conformité (Compliance).

NOUS OFFRONS UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR



La sécurité, la santé et la satisfaction de tous les collaborateurs de FTI GROUP sont importantes pour nous. C'est pourquoi nous offrons à nos collaborateurs sur tous nos sites des conditions de travail équitables et sûres, conformes aux exigences légales.

Outre la santé physique, nous veillons également à la santé mentale de nos collaborateurs. Votre lieu de travail doit être un endroit où vous aimez venir et accomplir vos tâches. C'est pourquoi nous ne tolérons aucun comportement irrespectueux ou négligent sur le lieu de travail, qui pourrait mettre en danger la sécurité de nos collaborateurs.





BON À SAVOIR

*Aimeriez-vous aller
au travail s'il vous
rendait malade ?*



CONSEILS D'INITIÉS

À qui puis-je m'adresser si j'ai des questions sur la sécurité au travail ?

En fonction de la nature concrète de votre question, différents interlocuteurs peuvent entrer en ligne de compte :

Le responsable de la santé et de la sécurité au travail est chargé de la sécurité sur le lieu de travail et de la gestion des accidents du travail. Le médecin du travail, les secouristes et les premiers intervenants fournissent des soins médicaux en cas d'urgence. Le responsable de la protection incendie s'occupe de la prévention des incendies. Consultez les indications correspondantes ou demandez à votre responsable. Si de telles mesures de protection sont délibérément ignorées, il s'agit d'un cas pour le département Compliance.

En cas de problèmes avec des collègues ou des supérieurs, le service du personnel est votre interlocuteur.



NOUS VOULONS QUE NOS ACTIONS SOIENT HONNÊTES ET TRANSPARENTES

Pour nous, chez FTI GROUP, de bonnes relations durables avec nos clients sont essentielles ; c'est la base de notre activité de voyage.

Nous nous comportons envers nos hôtes de manière honnête, responsable et équitable. Par exemple, notre publicité ne fait pas de promesses que nous ne pouvons pas tenir.





BON À SAVOIR

Vous est-il déjà arrivé de voir une publicité qui promettait quelque chose que le produit ne tenait pas ?



Nos contrats de voyage sont également transparents, compréhensibles et équitables.

En tant que prestataire, la sécurité de nos clients est notre priorité pour les voyages proposés. Nous ne voulons en aucun cas compromettre notre crédibilité et notre réputation de fournisseur de voyages fiable et sûr.



CONSEILS D'INITIÉS

Mon chef m'ordonne de mettre, dans la brochure de l'un de nos hôtels en Égypte, une autre photo qui provient d'un plus bel hôtel de catégorie de prix supérieure. Puis-je le faire ?

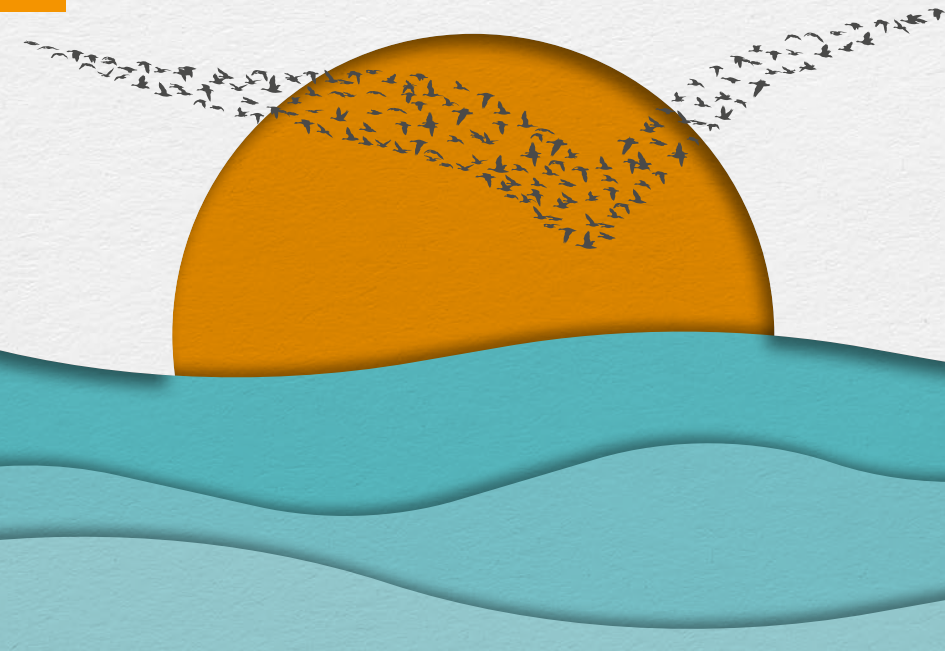
Non ! Ce serait malhonnête et en aucun cas compatible avec les valeurs de notre entreprise. Cela nuirait durablement à FTI GROUP dans sa relation avec ses clients.

NOUS AGISSONS ET PRE- NONS DES DÉCISIONS DANS L'INTÉRÊT DE FTI GROUP

ET NON DANS NOTRE INTÉRÊT PERSONNEL

Les conflits d'intérêts sont des situations dans lesquelles les intérêts personnels entrent en conflit avec les intérêts de l'entreprise.

Les intérêts personnels peuvent influencer notre jugement professionnel et donc nos décisions au détriment de l'entreprise et lui nuire. Souvent, ces conflits surviennent lorsque des sujets privés et professionnels sont mélangés.





BON À SAVOIR

Accepteriez-vous les conseils nutritionnels d'un fast-food ?

Dans ce cas, vous agissez correctement si vous gérez les conflits d'intérêts qui surviennent de manière transparente vis-à-vis de votre supérieur. Si vous n'êtes pas sûr(e) qu'il s'agisse d'un conflit d'intérêts dans un cas particulier, demandez de l'aide à l'équipe Compliance. Souvent, c'est la mauvaise gestion d'un conflit d'intérêts qui fait de la situation une faute professionnelle.



CONSEILS D'INITIÉS

Mon frère a une entreprise de bus et souhaite travailler avec nous. Puis-je lui confier le contrat ?

Son entreprise peut bien sûr soumettre une offre, mais pour éviter tout conflit d'intérêt, vous devez révéler à l'avance à votre supérieur la nature de votre relation et ne pas participer au processus de décision.



NOUS UTILISONS LES RESSOURCES DE L'ENTREPRISE DE MANIÈRE RESPONSABLE

Pour l'accomplissement de nos tâches professionnelles, FTI GROUP met à votre disposition tous les moyens nécessaires. Selon le poste, il peut s'agir par exemple d'ordinateurs portables, de véhicules ou de moyens financiers.

LES
DESTINATIONS





BON À SAVOIR

Aimeriez-vous que quelqu'un vienne vous voler chez vous ?

Merci de les utiliser avec précaution et uniquement pour votre travail au sein de FTI GROUP. L'abus, la détérioration et le vol sont punissables, le gaspillage ne va pas dans le sens de la durabilité.

Faites particulièrement attention à la précision et à la documentation correcte dans la gestion des ressources financières liées aux affaires, c'est-à-dire dans l'achat de biens et de services.



CONSEILS D'INITIÉS

Quelqu'un qui se présente au téléphone comme le directeur de notre société me dit qu'il est en réunion très importante et que je dois immédiatement débloquer un paiement de 10.000 euros sur le compte d'un tiers. Puis-je le faire ?

A quel point êtes-vous sûr(e) que c'est bien notre directeur qui vous a appelé et non un escroc ? De telles instructions, qui concernent des transferts d'argent, ne sont en principe pas transmises par téléphone. Si vous voulez être sûr(e), demandez à quelqu'un qui s'y connaît. Si personne n'est au courant que des transferts d'argent doivent être effectués, avertissez vos collègues de la fraude et informez l'équipe Compliance.

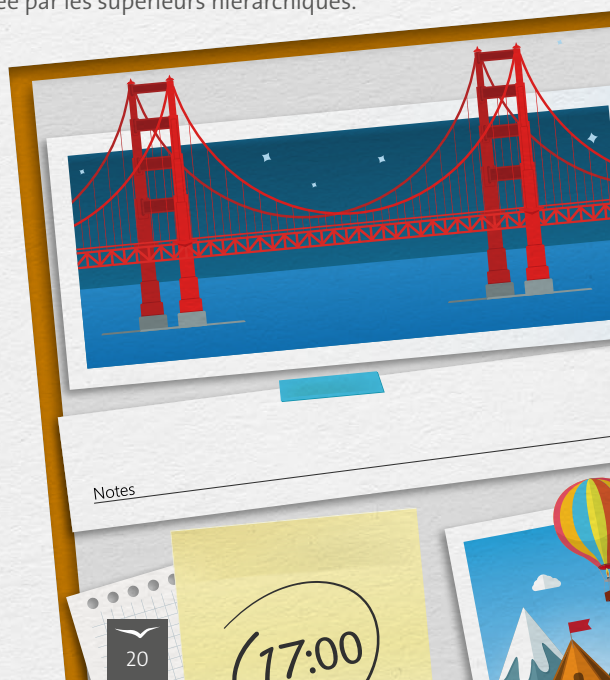


NOUS TENONS DES COMPTES ET DES REGISTRES PRÉCIS

L'exhaustivité de nos registres, qu'il s'agisse de documentation ou de comptabilité, est importante.

Il est donc de votre responsabilité de tenir tous les registres commerciaux de manière honnête, complète, correcte et en temps voulu. Toutes les décisions, dépenses et recettes peuvent ainsi être suivies ultérieurement. Cela n'est pas seulement nécessaire dans le quotidien des affaires, mais vous donne aussi la sécurité et la preuve que vous avez tout fait correctement.

Ces données sont nécessaires pour payer les impôts et pour orienter stratégiquement les activités du groupe FTI. La manipulation des factures ou des bilans n'est en aucun cas acceptable et ne doit pas non plus être ordonnée par les supérieurs hiérarchiques.



BON À SAVOIR

Avez-vous déjà payé trop cher parce que quelqu'un a délibérément mal facturé ?



CONSEILS D'INITIÉS

Mon patron me demande de comptabiliser son dîner privé comme un repas d'entreprise. Qu'est-ce que je dois faire ?

Une telle comptabilisation serait contraire à la loi et au règlement de FTI. C'est pourquoi vous ne pouvez pas procéder à une telle comptabilisation. Mais si on attend de vous que vous le fassiez, vous pouvez vous adresser au département Compliance soit directement, soit anonymement via le système d'alerte.



NOUS PROTÉGEONS LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Nous collectons et traitons des millions de données sensibles sur nos clients, notamment leurs noms, leurs informations de carte de crédit, leurs adresses électroniques et leurs itinéraires.

LES
DESTINATIONS





BON À SAVOIR

Comment vous sentiriez-vous si quelqu'un publiait des photos ou d'autres informations sur votre vie privée ?

Nos clients et nos collaborateurs nous confient leurs données personnelles et nous font confiance pour les conserver en toute sécurité et les protéger contre toute utilisation abusive ou divulgation non autorisée.

Par conséquent, lors de la collecte et du traitement des données privées de clients, de collaborateurs ou de tiers, FTI GROUP respecte les lois en vigueur en matière de protection des données ainsi que nos propres directives en matière de protection et de sécurité des données.



CONSEILS D'INITIÉS

À qui puis-je m'adresser si j'ai des questions concernant la protection des données ou si je souhaite signaler une violation ?

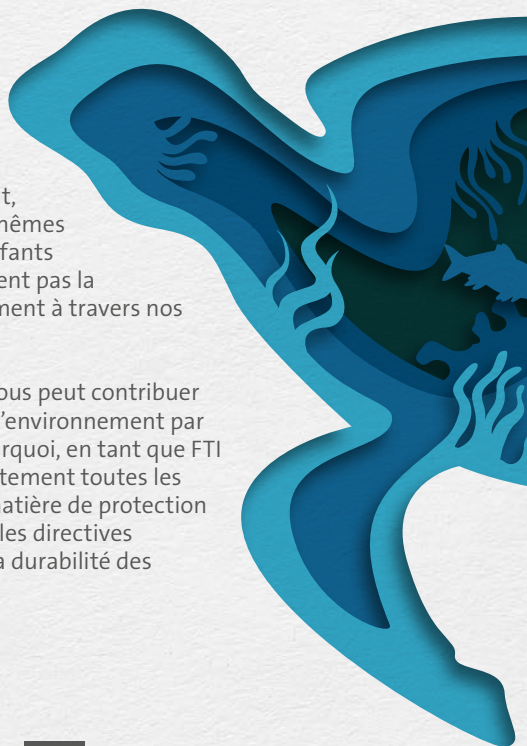
Votre premier interlocuteur est ici le délégué à la protection des données compétent. Il peut vous conseiller et vous assurer que votre travail est également conforme au RGPD ou à la législation applicable en matière de protection des données.

AGIR DE MANIÈRE DURABLE EST POUR NOUS À LA FOIS UN DEVOIR ET UNE AFFAIRE DE CŒUR

La pollution de l'air, les déchets et les conséquences néfastes du changement climatique ne sont pas là par hasard : ils sont le fait de l'homme. Ils détruisent votre quartier résidentiel tout comme des régions de vacances de rêve. Ils nous rendent malades, nous les humains.

Chez FTI Group, nous apportons tous notre contribution à la durabilité ainsi qu'à la préservation des ressources et contribuons ainsi à la protection de l'environnement, afin que nous restions nous-mêmes en bonne santé et que nos enfants et petits-enfants ne connaissent pas la diversité de la nature uniquement à travers nos photos de vacances.

Comment ? Chacun d'entre nous peut contribuer largement à la protection de l'environnement par son comportement. C'est pourquoi, en tant que FTI GROUP, nous respectons strictement toutes les dispositions pertinentes en matière de protection de l'environnement ainsi que les directives correspondantes de l'UE sur la durabilité des entreprises.



BON À SAVOIR

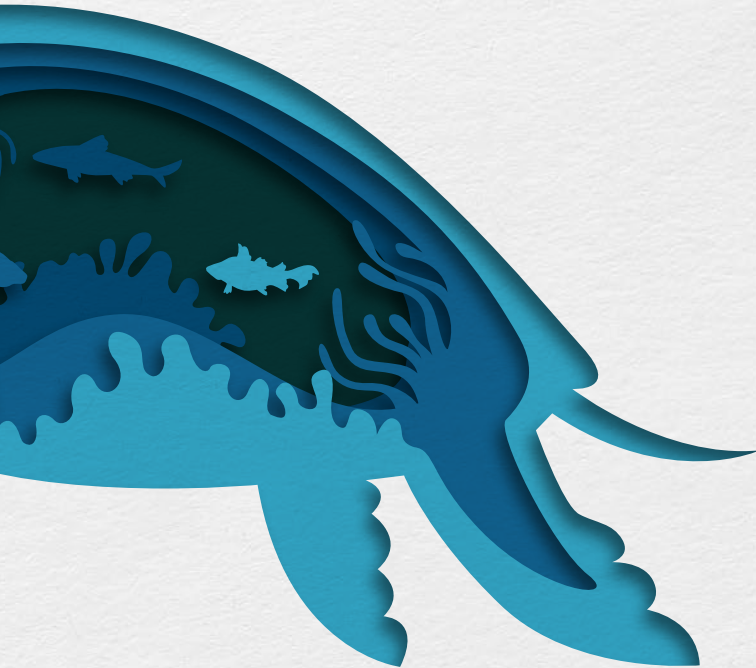
Que se passerait-il si votre lieu préféré était enseveli sous les ordures et la saleté ?



CONSEILS D'INITIÉS

J'ai découvert par hasard que l'entreprise qui se charge de nos déchets les déverse tout simplement dans une zone forestière. Qu'est-ce que je dois faire ?

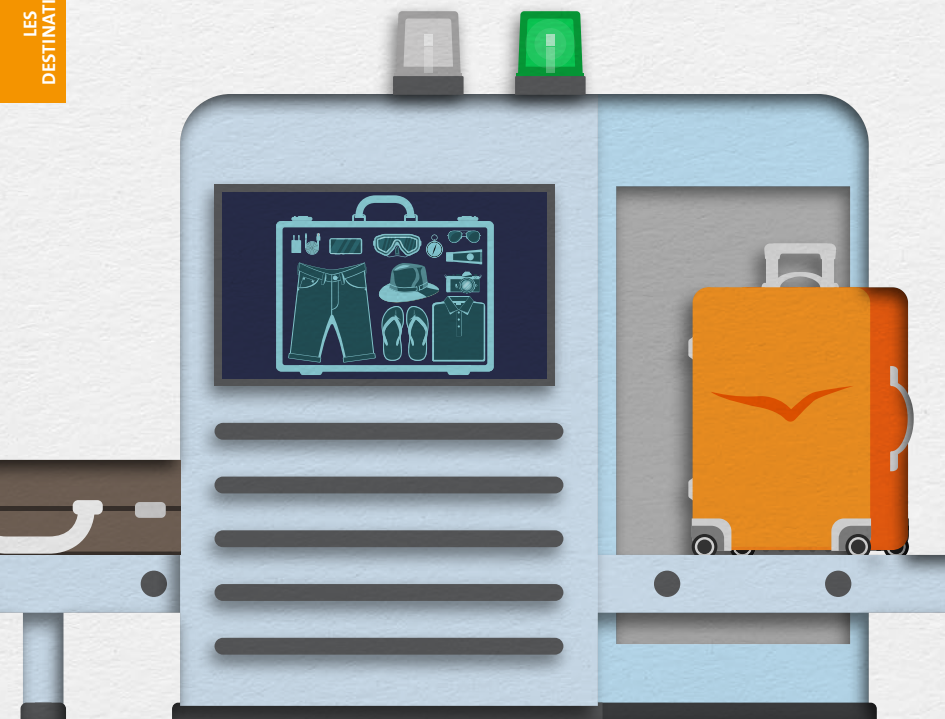
Dans chaque pays, il est interdit de se débarrasser de ses déchets de cette manière. Il existe des accords internationaux sur l'environnement avec lesquels de nombreux pays se sont engagés à contribuer à la protection de l'environnement. La bonne façon de procéder est d'informer votre supérieur et le service de conformité afin que nous puissions prendre des mesures ensemble.



NOUS RESPECTONS LE DROIT NATIONAL ET INTERNATIONAL

En tant que groupe international, FTI GROUP est soumis à un grand nombre de règles et de lois.

Nous respectons les sanctions et embargos internationaux contre les pays, les organisations ou les individus. Nous voulons ainsi éviter que des terroristes ou d'autres individus mal intentionnés utilisent nos services pour préparer ou mener à bien leurs activités criminelles.





BON À SAVOIR

*Feriez-vous des affaires
avec un dictateur ?*

Les restrictions nationales à l'importation et à l'exportation sont tout aussi pertinentes pour nous. Nous n'aidons personne à transporter des animaux ou des plantes protégés au-delà des frontières nationales. Dans un souci de protection de la nature et de l'environnement, nous ne collaborons pas non plus avec des personnes ou des organisations qui contournent de telles dispositions par la contrebande.

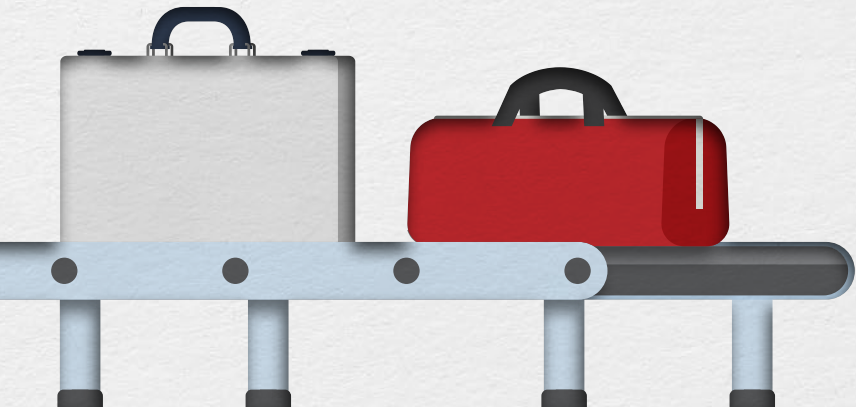
Les différentes filiales du FTI GROUP sont soumises à la législation nationale en vigueur. Nous les respectons bien entendu et attendons la même chose de tous nos clients et partenaires commerciaux.



CONSEILS D'INITIÉS

Le fils d'un dictateur est sur la liste des sanctions de l'Union européenne. Malgré tout, il veut réserver des vacances avec nous. Qu'est-ce que je dois faire ?

Les sanctions sont des mesures contre le terrorisme international et contre les personnes qui ne respectent pas le droit international. Nous ne voulons et ne devons pas faire des affaires avec des personnes contre lesquelles des sanctions ont été prononcées.



NOUS REFUSONS TOUTE FORME DE CORRUPTION

La corruption est punissable partout dans le monde. Mais qu'est-ce que la corruption ? La corruption ne suit pas toujours des voies faciles à identifier. Les actes de corruption peuvent également se dérouler sous le voile de cadeaux généreux et d'invitations coûteuses, ainsi que de moyens dissimulés similaires. Mais elle peut aussi être très directe, en proposant des pots-de-vin et en attendant des contreparties qui ne sont pas dans l'intérêt de FTI GROUP. Il en va de même si vous proposez une somme d'argent à quelqu'un dans le cadre de vos activités professionnelles afin d'obtenir également des avantages. Ce n'est pas non plus ce que nous souhaitons chez FTI GROUP.

Les dons et le sponsoring ouvrent une autre porte à la corruption. Car même derrière un engagement caritatif, il peut s'agir d'une corruption déguisée.

Chez FTI GROUP, nous avons une position très claire à ce sujet : FTI GROUP rejette toute forme de corruption, de pot-de-vin et de corruption passive ! C'est totalement punissable. La simple apparence de corruption et de prise d'avantages est dangereuse et peut conduire à des enquêtes policières et internes. Cela signifie que nous n'acceptons pas et ne proposons pas nous-mêmes d'avantages sous forme d'argent, de cadeaux, d'invitations ou d'autres moyens de corruption.



BON À SAVOIR

Mangeriez-vous dans un restaurant où le cuisinier sudoie le service de santé ?

Veillez à ce que tous les paiements soient basés sur des contrats clairement documentés et, en cas de transactions financières sans numéraire, à ce qu'ils soient versés sur des comptes bancaires traçables et officiels.

La qualité de nos produits et services parle d'elle-même. FTI GROUP est compétitif avec ses produits et services et n'a pas besoin de soutien déloyal.

CONSEILS D'INITIÉS

Nous avons besoin d'une aide extérieure pour la déclaration d'impôts. À qui demander ?

Il est tout à fait normal de faire des économies d'impôts avec l'aide d'un conseiller fiscal externe. En revanche, il n'est absolument pas acceptable que le conseiller fiscal « aide » à la falsification des bilans. Il serait également répréhensible de convaincre un fonctionnaire des finances de facturer moins d'impôts en lui donnant de l'argent ou en lui proposant des séjours à l'hôtel.

Nous aimerions soutenir le club de football local. À quoi devons-nous faire attention ?

Sponsoriser un club de football est une bonne chose. En revanche, sponsoriser un club de football pendant que le conseil municipal décide de la construction d'un nouvel hôtel FTI ne peut certainement plus être vu comme correct et doit être considéré comme un pot-de-vin. En principe, la direction du groupe prend les décisions concernant le sponsoring. Dans tous les cas, la collaboration doit être clairement définie par contrat.

NOUS FAISONS ATTENTION AUX CADEAUX ET AUX INVITATIONS

Nous sommes un tour-opérateur et l'accueil des clients fait partie de notre activité principale. Nous tenons beaucoup à entretenir de bonnes et longues relations avec nos clients. C'est pourquoi nos collaborateurs peuvent accepter des cadeaux et des invitations, et en offrir eux-mêmes, tant qu'ils sont raisonnables. Mais à ce stade, comment pouvons-nous distinguer ce qui est approprié et où la limite de l'inapproprié est franchie ?

Lorsqu'un client réserve un voyage et le paie ; tous les droits sont alors réglés. Car cela fait partie de l'essence même de notre métier. Cependant, la situation n'est pas toujours aussi simple. Si l'on est invité à un voyage, à un repas ou à un événement, il devient déjà difficile de se prononcer clairement sur l'adéquation. En effet, la probabilité que l'hôte attende directement ou indirectement une contrepartie de notre part est élevée.

Il en va de même pour les cadeaux. Dans de nombreux secteurs ou régions, les petits cadeaux sont de bon ton. Il est toujours important de vérifier si l'ampleur du cadeau est habituelle dans votre région. Si un cadeau dépasse le cadre de l'usage, vous ne devez pas l'accepter. Ici aussi, le risque existe que le donateur attende indirectement une contrepartie de votre part. Dans les deux cas, qu'il s'agisse de cadeaux ou d'invitations, nous pouvons facilement tomber dans la dépendance. C'est précisément ce que nous voulons éviter. En effet, la frontière avec la corruption et les pots-de-vin n'est pas toujours clairement identifiable.





BON À SAVOIR

Avez-vous déjà reçu un cadeau et ensuite eu l'impression que la personne qui vous l'a offert attendait quelque chose en retour de votre part ?

Deux autres principes sont importants dans notre entreprise : Nous ne demandons jamais nous-mêmes de cadeaux ou d'autres avantages.

De même que nous ne collaborons pas avec des personnes qui veulent être motivées à travailler contre un cadeau ou un « don ». N'hésitez pas à consulter la rubrique « Prévention de la corruption » du code de conduite.



CONSEILS D'INITIÉS

J'aimerais inviter un partenaire commercial à dîner. À quoi dois-je faire attention ?

Y a-t-il un motif professionnel à cette rencontre ? Le repas se déroule-t-il dans un cadre agréable ? Est-ce que vous y mangeriez si vous deviez le payer de votre poche ? Existe-t-il un document de restauration dans lequel tous les invités sont répertoriés ? Si vous pouvez répondre par l'affirmative à ces quatre questions, alors vous avez pris en compte les points les plus importants. Dans tous les cas, vérifiez au préalable s'il existe des règles plus détaillées pour votre domaine. Chez FTI GROUP, nous avons des directives particulières à ce sujet.



NOUS RESPECTONS TOUTES LES LOIS RELATIVES À LA PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT



Le blanchiment d'argent est un délit ! Mais qu'est-ce que le « blanchiment d'argent » et à quel moment pourriez-vous être confronté(e) à ce problème ?

Les criminels, comme les trafiquants de drogue ou les terroristes, gagnent de l'argent de manière illégale. Pour qu'ils puissent eux-mêmes tirer un autre profit de cet argent obtenu illégalement, ils doivent le faire entrer dans le circuit financier et économique légal. Et pour ce faire, ils peuvent par exemple se servir de vous et donc de FTI GROUP.

À quoi devez-vous faire attention pour que cela n'arrive pas ? Si vous avez des doutes quant à la fiabilité d'un partenaire commercial, vous devez en informer votre supérieur hiérarchique et demander de l'aide à l'équipe de conformité. Dans tous les cas, vous devez faire attention si des sommes importantes sont payées en espèces ou si le destinataire d'une facture n'est pas l'auteur de la facture.



BON À SAVOIR

Aideriez-vous un trafiquant de drogue ou un terroriste à obtenir encore plus d'argent ?



CONSEILS D'INITIÉS

Un fournisseur de fruits de Turquie nous demande de ne pas lui verser le montant de la facture, mais de le transférer sur le compte bancaire d'un garage automobile à Chypre. Puis-je le faire ?

De tels « souhaits » n'ont pour but que de dissimuler le flux d'argent. Qu'il s'agisse de tromper le fisc ou les enquêteurs antiterroristes, nous ne le soutenons pas ce genre d'agissement. Pour chaque paiement, le bénéficiaire doit être connu et il doit être possible de comprendre pourquoi l'argent est versé.

Ma patronne m'ordonne de lui verser le salaire d'un collaborateur pour qu'elle puisse le lui donner en espèces.

Si, pour une raison quelconque, le salaire doit être payé en espèces, il doit être versé directement à la personne concernée et celle-ci doit également confirmer la réception du paiement en espèces par une signature. C'est la seule façon de s'assurer que le collègue reçoit son argent et que tout est bien enregistré au niveau fiscal. Les transactions en espèces doivent toujours être traitées avec prudence, car elles sont volontiers utilisées pour le blanchiment d'argent.

NOUS ENCOURAGEONS UNE CONCURRENCE LIBRE ET LOYALE

Pour nous, la libre concurrence est aussi importante que la liberté de voyager. Et FTI GROUP lui-même profite d'une concurrence libre et loyale. Les monopoles, les cartels et les accords sur les prix entravent cette concurrence et sont donc également interdits par la loi. Un exemple de cartel, bien entendu illégal, serait de s'entendre avec les autres grands tour-opérateurs pour augmenter les prix des voyages en Turquie afin que nous puissions tous faire plus de bénéfices. La loi l'interdit.

Cela signifie que nous ne nous entendons pas avec des concurrents pour fixer des prix ou des conditions commerciales, répartir des marchés ou influencer des procédures d'appel d'offres ou d'adjudication. Cela vaut aussi bien pour la communication écrite que pour la communication orale.



BON À SAVOIR

Que penseriez-vous s'il n'y avait plus qu'une seule marque de boisson, de voiture ou de mode ?



CONSEILS D'INITIÉS

Lors d'un salon, je rencontre une collaboratrice d'un autre tour-opérateur. À quoi faut-il faire attention ?


La prudence est de mise dans tous les entretiens avec des collaborateurs d'entreprises concurrentes. En tant que collaborateur de FTI GROUP, vous êtes tenus de garder le silence sur les informations internes de l'entreprise. Les limites concernant les accords illicites sont très étroites et strictes. Pour être sûr, ne partagez que les informations qui sont de toute façon librement accessibles au public. Il s'agit de toutes celles qui ont été officiellement communiquées par le GROUPE FTI ou sa filiale. Encore une fois, pour votre protection : L'échange d'informations sur les prix peut déjà être considéré comme une entente.



ORIENTATION ET ASSISTANCE DE PREMIÈRE LIGNE

Le monde des affaires n'est pas en noir et blanc. Se comporter conformément à la loi en toute situation n'est pas toujours facile. Par exemple, une situation dans un magasin peut vous paraître ambiguë ou étrange.

Si vous n'êtes pas sûr(e), il y a quatre questions à vous poser. Ces questions vous aident à mieux comprendre une situation. Si vous pouvez répondre à toutes ces questions par « oui » sans équivoque, alors vous êtes de manière générale sur la bonne voie et vous pouvez prendre une décision pour l'entreprise.



Voici quatre questions, qui reflètent également le cœur du programme de conformité de FTI GROUP :

Ce que je fais est-il dans l'intérêt de FTI ?

Est-ce que cela vaut la peine pour FTI à long terme ? Si ça se retrouvait en première page des journaux, serait-ce bon pour nous ?

Mes actions sont-elles en accord avec les valeurs de l'entreprise et avec vos propres valeurs ?

Est-ce que cela correspond à nos valeurs ? Vous pouvez les relire aux pages 6 et 7. Est-ce que vous en parleriez à vos parents ou à votre famille ?

Est-ce juste d'un point de vue légal et moral ?

Avez-vous un bon pressentiment ? Êtes-vous sûr(e) que tout est légal ? Si vous avez des doutes, il vaut mieux demander au service juridique. C'est pour votre propre protection.

Suis-je prêt(e) à assumer personnellement la responsabilité de ma décision ?

Est-ce que vous en parleriez avec fierté à d'autres personnes, par exemple à votre famille ?

INTERLOCUTEUR

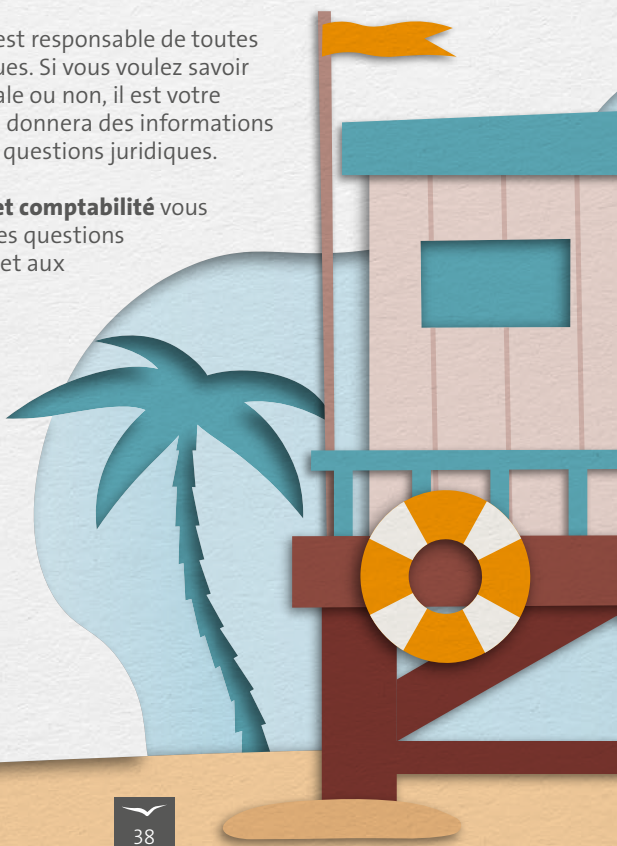
Comment devez-vous procéder si quelque chose se passe ou si vous avez des questions ?

Votre **manager** devrait être votre premier interlocuteur. Il pourra vous aider dans la plupart des cas. Mais si, pour une raison ou une autre, vous ne pouvez ou ne voulez pas lui parler, il existe d'autres interlocuteurs :

Le **service du personnel** est responsable de tout ce qui est lié au droit du travail. Si des questions telles que l'argent, le recrutement interne, le harcèlement moral ou sexuel sont en jeu, vous devez vous adresser au service des ressources humaines.

Le **service juridique** est responsable de toutes les questions juridiques. Si vous voulez savoir si une affaire est légale ou non, il est votre interlocuteur et vous donnera des informations fiables sur toutes les questions juridiques.

Le **service financier et comptabilité** vous conseille sur toutes les questions relatives aux impôts et aux finances.



Le **service de gouvernance et de conformité** de FTI GROUP veille à ce que notre entreprise puisse mener ses activités en toute légalité, c'est-à-dire toujours en conformité avec la loi. Nous aidons et conseillons, mais nous contrôlons aussi. L'une de nos missions principales consiste à identifier et à prévenir les comportements répréhensibles.

L'équipe Gouvernance et Conformité (Governance & Compliance) est composée d'experts aguerris qui sont les interlocuteurs privilégiés pour toutes les questions relatives à la conformité. Comme tous les collaborateurs de FTI GROUP, vous pouvez nous contacter à tout moment si vous avez des questions ou si vous ne savez pas quoi faire dans une situation particulière ou concernant une décision commerciale spécifique.

Ensemble, nous trouverons un moyen de mettre en œuvre vos plans d'affaires tout en respectant les lois et les valeurs de l'entreprise. Bien entendu, toutes vos demandes seront traitées de manière discrète et confidentielle. Nous n'empêchons rien, nous permettons une mise en œuvre sûre et conforme à la loi.

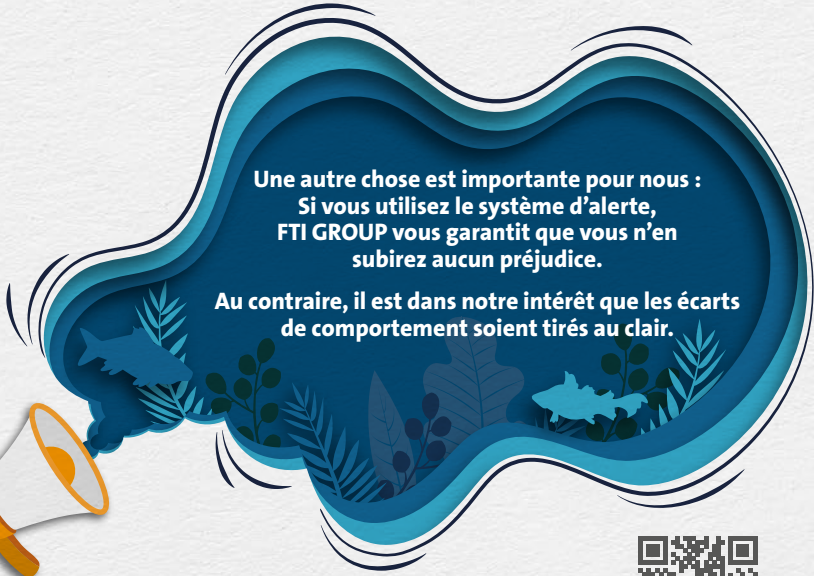
Vous pouvez contacter l'équipe de conformité à l'adresse suivante
compliance@fti-group.com



LE SYSTÈME D'ALERTE

Comme vous l'avez lu dans les dernières pages, le code de conduite s'applique à chacun d'entre nous. Mais que se passe-t-il si quelqu'un fait fi de ces règles ?

Grâce à notre système d'alerte, vous avez la possibilité d'envoyer des informations à l'équipe de conformité (Compliance) de FTI GROUP. Le système est conçu de manière à être facile à utiliser et anonyme. Et il est disponible en plusieurs langues. La page d'accueil est accessible au public, de sorte que toute personne souhaitant signaler une faute de manière anonyme peut le faire, qu'il s'agisse d'un collaborateur de FTI GROUP, de nos partenaires commerciaux ou de nos clients. Ce canal de notification sert notamment à signaler des violations des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement. Tous les messages sont traités de manière discrète et confidentielle.



Une autre chose est importante pour nous :
Si vous utilisez le système d'alerte,
FTI GROUP vous garantit que vous n'en
subirez aucun préjudice.

Au contraire, il est dans notre intérêt que les écarts
de comportement soient tirés au clair.

<https://ftigroup.integrityline.com>

